

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Janvier 2022



Garde d'un enfant atteint du Covid-19

Les salarié·es ayant un enfant testé positif au Covid-19 de moins de 16 ans ou en situation de handicap (sans limite d'âge) peuvent demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour personne cas contact identifiée par l'Assurance maladie si elles ou ils ne peuvent pas télétravailler. Les salarié·es concerné·es sont contacté·es par l'Assurance maladie dans le cadre du « contact tracing ». Cet arrêt est en principe de 7 jours.

CCMA Rectorat de Paris

9 février : CCMA sur les recours concernant l'appréciation à l'issue des rendez-vous de carrière et l'accès à l'échelle de rémunération des agrégé·es 2022-2023 par liste d'aptitude.

Vous avez intenté un recours qui doit être examiné par la CCMA ? N'hésitez pas à nous contacter.

Grève jeudi 27 janvier

Battons-nous pour nos salaires! sera le mot d'ordre de cette journée de grève interprofessionnelle et de manifestations à l'appel de Solidaires, la FSU, la CGT, FO, de l'UNEF et de l'UNL.

Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation !

[Lire l'article sur le site.](#)

Augmentation des salaires minima

A compter du 1^{er} janvier 2022, le Smic horaire brut passe de 10,48 € à 10,57 € (+0,9 %), soit un montant mensuel brut à 1 603,12 € sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

L'augmentation des salaires minima hiérarchique de branche (Convention collective EPNL) est de 1 % à compter de janvier 2022 ; la valeur du point :

- CFA-CFC est fixée à 77,33 € au 1^{er} janvier 2022;
- SEP est fixée à 17,97 € au 1^{er} janvier 2022.

Le Sundep Solidaires Paris
vous présente ses
meilleurs voeux